

## Délibération 2022 / 01-01

**L'an deux mil vingt-deux le jeudi vingt-sept janvier à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mr Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mme Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

**Etaient absents** : M. Didier LASSECHERE (Procuration à Mme Claudine DAURY-NEYRET) M. Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), M. Arnaud PICOUT (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Monsieur Anthony BUYS.

**Secrétaire de séance** : Mme Claudine DAURY-NEYRET

\* \* \* \* \*

### APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2022 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de **ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence**.

**Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur**, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur, urgents ou restés invendus.

Où le discours de M. Le Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

#### Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions et destinations de coupes réglées prévues dans le **document d'aménagement forestier** comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FC de Royère de Vassivière	2B	3.09	E1	VENTE
FC de Royère de Vassivière	7Apie	3.30	A2	VENTE
FC de Royère de Vassivière	30	10.75	AMEL	VENTE
FC de Royère de Vassivière	34A	7.23	E1	VENTE
FC de Royère de Vassivière	34B	3.38	E1	VENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 02/02/2022  
Reçu en préfecture le 02/02/2022  
Affiché le   
ID : 023-212316509-20220127-20220101-DE

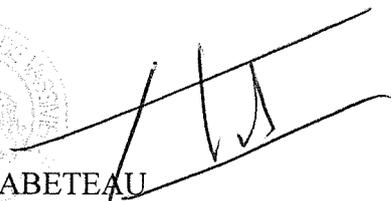
d'accepter l'ensemble des propositions et destinations de **coupes non réglées** comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe ( <b>vente</b> ou <b>délivrance</b> )
FC de Royère de Vassivière	HA	0.35	RA	VENTE
FC de Royère de Vassivière	31A	1.65	RS	VENTE

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés **façonnés** une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement, etc.).

Fait et délibéré en Mairie, le 27 janvier 2022

Le Maire,

  
Raymond RABETEAU